

L'Hyper !

N°271/08

27 avril 2008

14 pages

Cfdt
des choix, des actes
Coordination Carrefour



**Mobilisons
nous pour
obtenir une
rémunération
motivante !**

CFDT gagnante !

A la demande de la CFDT

Réouverture des négociations salariales dans la distribution alimentaire

La FCD et les partenaires sociaux se sont réunis le vendredi 25 avril

Suite à l'augmentation du SMIC de 2,30% au 1er mai, la FCD (Fédération des entreprises du commerce alimentaire) et les partenaires sociaux reprennent la négociation.

Cette revalorisation ayant fait basculer une partie de la grille des minima de la branche sous le salaire minimum, un nouvel ajustement devient donc nécessaire.

La FCD propose une grille prenant en compte le smic sur la grille hors forfait pause.

Conséquence les premiers niveaux sont augmentés.

Les grilles Carrefour et Hyparlo sont augmentés pour les niveaux IA, IB, IIA

Les grilles Continent 2001 sont augmentés pour les niveaux IA, IB, IIA, IIB

L'action du 1er février a porté ses fruits, du moins sur ce point.

Une nouvelle augmentation devrait avoir lieu au 1er juillet 2008.

Elle devrait concerner cette fois en plus le niveau IIB chez Carrefour

Le smic ne doit pas écraser les grilles de salaire

La CFDT demande la reconnaissance des classifications par un salaire au dessus du minima.

SMIC au 1er mai 2008

**8,63 € (brut)
l'heure**

soit pour un horaire
hebdomadaire de 35 heures, un
montant brut de :

**1 308,91€
(brut)**

Communiqué de la Fédération CFDT des Services

Les salaires à nouveau en berne dans la grande distribution !

Les salaires de nouveau en dessous du SMIC

L'augmentation du SMIC de 2,30% au 1er mai 2008 rend obsolète une partie des grilles de salaires des enseignes qui redeviennent ainsi inférieures au SMIC.

Au niveau de la branche, la CFDT obtient une nouvelle négociation sur les salaires dès le vendredi 25 avril.

La CFDT appelle les enseignes de la grande distribution à ré ouvrir les négociations salariales dans les entreprises pour maintenir le pouvoir d'achat des salariés.

Des avancées sur la précarité des temps partiels subis ont été obtenues dans certaines entreprises telles : Carrefour, Casino, Atac...où grâce à des accords et au dialogue social, les salariés en situation de précarité vont pouvoir accéder à un temps complet.

Mais les salaires ne doivent pas rester à la traîne pour autant !

La CFDT et les salariés de la branche restent mobilisés et revendiquent de réelles augmentations de salaires !

Grille FCD à partir du 1er mai

L'action du 1er février a porté ses fruits,

L'avenant proposé serait applicable dès le 1er mai.

Il est proposé à la signature jusqu'à vendredi 2 mai.

Les propositions de la FCD ont des répercussions sur la grille Carrefour.

L'augmentation s'appliquera pour les niveaux IA, IB et II A

Ajustement technique

La FCD a précisé que cette réunion n'était pas une négociation mais un ajustement technique quand à l'augmentation du SMIC au 1er mai.

Nuance importante mais il faut signer pour qu'il soit pris en compte.

SMIC

Cette réunion pour revoir la grille en fonction du smic est une première.

C'est mieux que de laisser les grilles devenir obsolètes.

Forfait pause et smic

La FCD accepte enfin de prendre en compte la grille hors forfait pause par rapport au smic .

C'est donc une première victoire pour les salariés

Grille et classification

Niveau 1, 2, 3A sont alignés sur le smic mais calculés hors forfait pause.

Dans la grande distribution comment peut-on justifier les classifications si tout le monde gagne le même salaire.

Le smic monte très très vite et les bas salaire sont les grands gagnants mais la grille s'écrase en toute logique.

A Carrefour se sera après l'augmentation du smic de juillet que le niveau II B (caissière) sera rattrapé.

La reconnaissance des classifications

devient un vrai problème et pas seulement à la FCD, on tasse les grilles vers le bas avec plus de compétences et de responsabilité pour le salarié

C'est là qu'il faut porter nos efforts, revoir l'évolution de la grille, chez Carrefour c'est sur ce point qu'on va aller de l'avant.

Conclusion

Cette augmentation est insuffisante mais ça tout le monde le sait. D'autant plus que sur l'inflation c'est l'inconnu.

La FCD ne fait qu'appliquer le smic. Comme elle le dit c'est un réajustement technique mais hors forfait pause. C'est là le point essentiel.

Négociation future

Pour l'augmentation éventuelle du SMIC en juillet, la FCD se réunira et décidera à ce moment là si la date de la NAO prévue fin septembre, début octobre doit être avancée ou pas.

Une date claire aurait été la bienvenue

Les accords majoritaires contrarie déjà la FCD d'où l'importance de faire le point exact sur la représentativité de chacun.

L'ensemble des équipes CFDT du commerce alimentaire et non alimentaire souhaite une action unitaire pour voir de nouveau évoluer les rémunérations.

Attention cet accord n'est pas applicable tant qu'il n'est pas signé

Niveau	Durée de la période d'accueil	Taux horaire hors forfait pause	Salaire mensuel (151 h67)	Pauses (5% de 151h67 soit 7 h58)	SMMG	Augmentation par rapport à avril 2008
IA	0 à 6 mois	8,63€	1 308,91€	65,42€	1 374,33€	30,33€
IB	dés le 7ème mois	8,63€	1 308,91€	65,42€	1 374,33€	24,33€
II A	0 à 6 mois	8,63€	1 308,91€	65,42€	1 374,33€	26,33€
II B	dés le 7ème mois	8,63€	1 308,91€	65,42€	1 374,33€	9,33€
III A	0 à 12 mois	8,63€	1 308,91€	65,42€	1 374,33€	22,33€
III B	Après 1 an	8,73€	1 324,00€	66,00€	1 390,00€	0
IV A	0 à 2 ans	8,72€	1 322,00€	66,00€	1 388,00€	0
IV B	Après 2 ans	9,26€	1 405,00€	70,00€	1 475,00€	0
V	-	9,83€	1 491,00€	74,00€	1 565,00€	0
VI	-	10,46€	1 586,00€	79,00€	1 665,00€	0
VII	-	13,63€	2 067,00€	103,00€	2 170,00€	0
VIII	-	18,59€	2 819,00€	141,00€	2 960,00€	0

Comparaison des grilles de salaire 2008

- le smic,

- la grille de
la branche,

- la grille
Continent
2001

- la grille
Carrefour

Niveau IB et
II B

Salaire mensuel brut niveau 2008	Continent 2001 et Carrefour Niveau I B	Smic		Carrefour Niveau IIB	Continent 2001 Niveau IIB	Branche Niveau IIB
Janvier	1 305,87€	1 280,07€		1 355,25€	1 328,18€	1 344,02€
Février	1 305,87€	1 280,07€		1 355,25€	1 328,18€	1 344,02€
mars	1 350,47€	1 280,07€		1 382,33€	1 366,40€	1 344,02€
Avril	1 350,47€	1 280,07€		1 382,33€	1 366,40€	1 365,00€
Mai	1 374,33€	1 308,91€		1 382,33€	1 374,33€	1 374,33€
Juin	1 374,33€	1 308,91€		1 382,33€	1 374,33€	1 374,33€
Juillet	1 374,33€	1 308,91€		1 382,33€	1 374,33€	1 374,33€
Août	1 374,33€	1 308,91€		1 382,33€	1 374,33€	1 374,33€
Septembre	1 374,33€	1 308,91€		1 382,33€	1 380,73€	1 374,33€
Octobre	1 374,33€	1 308,91€		1 398,24€	1 396,66€	1 374,33€
Novembre	1 374,33€	1 308,91€		1 398,24€	1 396,66€	1 374,33€
Décembre	1 374,33€	1 308,91€		1 398,24€	1 396,66€	1 374,33€
1/2 mois vacances	687,17€	0,00€		691,17€	687,17€	0,00€
13ème mois	1 374,33€	0,00€		1 398,24€	1 396,66€	1 374,33€
Total année	18 368,82€	15 591,56€		18 670,94€	18 541,02€	17 766,03€
Intéressement	161,65€	0,00€		164,30€	163,16€	0,00€
Participation	1 032,33€	0,00€		1 049,31€	1 042,01€	0,00€
Total année	19 562,79€	15 591,56€		19 884,55€	19 746,18€	17 766,03€

Il n'y a pas que la grille de salaire.

Chez Carrefour se sont les plus qui font la différence (1/2 mois de vacances, intéressement, participation, prise en charge à 50% de la mutuelle et prévoyance, remise sur achat, tickets repas, participation CE (1%), 7,2 semaines de repos maxi...)

De plus au niveau des salaires réels environ 50% des salariés Carrefour ont une indemnités compensatrice allant jusqu'à 20% du salaire de la grille pour les plus anciens. Mais avec le turn-over ils sont de moins en moins nombreux à en bénéficier.

Mais ce n'est pas le cas dans toutes les entreprises dans le champs de la FCD pour certains c'est la grille + un treizième mois point final. Quand au smicard la grille et c'est tout !

L'intéressement est un plus, il doit être conséquent !

Temps partiel et FCD

Une Première réunion de négociation sur ce sujet. à eu lieu entre les partenaires sociaux.

La FCD a pris en compte les revendications CFDT.

Nous devrions avoir un projet de la FCD construit de la façon suivante:

- Préambule
- 1er chapitre : aménagement du temps de travail, passage temps partiels vers temps complet, modalités pour cumul d'emploi avec 2 employeurs différents, coupures, pauses
- 2ème chapitre : durée du temps de travail (minimum temps partiels (actuellement 22H ou 26H

annualisé)

- 3ème chapitre : Polyactivité – formation – rémunération

- 4ème chapitre : accès à la formation, évolution professionnelle

- 5ème chapitre : contrats étudiants: travail étudiant -fin du contrat (attention à la future rédaction) – mutuelle non obligatoire

- 6ème chapitre : suivi de l'évolution du temps partiel

On attend des proposition de la FCD plus développées.

AUGMENTATION DE SALAIRE ET POUVOIR D'ACHAT

Carrefour France (mise à jour)

Niveau IA et suivants

+ 3,2%

2 % au 1er mars,
1,2% au 1er octobre

Pour les niveaux
IA/B et IIA/B aligne-
ment des salaires sur
la grille FCD

L'augmentation
moyenne de salaire
annuelle pour une
caissière niveau II B
sera de

+ 3,05%

Cette différence s'ex-
plique par l'étalement
de l'augmentation
tout au long de l'an-
née.

Le pouvoir d'achat !

L'inflation prévisible
est de + 2,4%.

L'intéressement 2008
ne sera versé qu'en
février 2009

La participation 2007
payée en 2008 est de
5,62% du salaire brut
(0,76 mois)

Le smic est au 1er
juillet 2007 est à 8,44
euros de l'heure
(1280,07 euros men-
suel)

*Le gain pour les salariés
dont les salaires sont au
dessus de la grille
est plus important.*

Gain annuel brut

(salaire de la grille, sans indemnité compensatrice)

Mois	2007	2008	Différence
Janvier	1 264,47€	1 305,87€	41,40€
Février	1 264,47€	1 305,87€	41,40€
Mars ←	1 277,21€	1 350,47€	73,26€
Avril	1 277,21€	1 350,47€	73,26€
Mai ←	1 277,21€	1 374,33€	97,12€
Juin	1 277,21€	1 374,33€	97,12€
Juillet	1 305,87€	1 374,33€	68,46€
Août	1 305,87€	1 374,33€	68,46€
Septembre	1 305,87€	1 374,33€	68,46€
Octobre	1 305,87€	1 374,33€	68,46€
Novembre	1 305,87€	1 374,33€	68,46€
Décembre	1 305,87€	1 374,33€	68,46€
13e mois	1 305,87€	1 374,33€	68,46€
Prime vacances	638,61€	687,17€	48,56€
TOTAL	17 417,48€	18 368,82€	951,34€

Niveau I B

+

**951,34€
brut**

+ 5,46%

Mois	2007	2008	Différence
Janvier	1 326,58€	1 355,25€	28,67€
Février	1 326,58€	1 355,25€	28,67€
Mars ←	1 339,32€	1 382,33€	43,01€
Avril	1 339,32€	1 382,33€	43,01€
Mai	1 339,32€	1 382,33€	43,01€
Juin	1 339,32€	1 382,33€	43,01€
Juillet	1 339,32€	1 382,33€	43,01€
Août	1 339,32€	1 382,33€	43,01€
Septembre	1 339,32€	1 382,33€	43,01€
Octobre ←	1 355,25€	1 398,24€	42,99€
Novembre	1 355,25€	1 398,24€	42,99€
Décembre	1 355,25€	1 398,24€	42,99€
13e mois	1 355,25€	1 398,24€	42,99€
Prime vacances	669,66€	691,17€	21,51€
TOTAL	18 119,06€	18 670,94€	551,88€

Niveau II B

+

**551,88€
brut**

+ 3,05%

Mois	2007	2008	Différence
Janvier	1 415,77€	1 447,61€	31,84€
Février	1 415,77€	1 447,61€	31,84€
Mars ←	1 430,10€	1 476,28€	46,18€
Avril	1 430,10€	1 476,28€	46,18€
Mai	1 430,10€	1 476,28€	46,18€
Juin	1 430,10€	1 476,28€	46,18€
Juillet	1 430,10€	1 476,28€	46,18€
Août	1 430,10€	1 476,28€	46,18€
Septembre	1 430,10€	1 476,28€	46,18€
Octobre ←	1 447,61€	1 493,79€	46,18€
Novembre	1 447,61€	1 493,79€	46,18€
Décembre	1 447,61€	1 493,79€	46,18€
13e mois	1 447,61€	1 493,79€	46,18€
Prime vacances	715,05€	738,14€	23,09€
TOTAL	19 347,73€	19 942,48€	594,75€

Niveau IIIB

+

**594,75€
brut**

+ 3,07%

AUGMENTATION DE SALAIRE ET POUVOIR D'ACHAT

Continent 2001 France (mise à jour)

Niveau IA et suivants

+ 3,2%

2 % au 1er mars,
1,2% au 1er octobre

Pour les niveaux
IA/B et IIA/B aligne-
ment des salaires sur
la grille FCD

L'augmentation
moyenne de salaire
annuelle pour une
caissière niveau II B
sera de

+ 5,11%

Cette différence s'ex-
plique par l'étalement
de l'augmentation
tout au long de l'an-
née.

Le pouvoir d'achat !

L'inflation prévisible
est de + 2,4%.

L'intéressement 2008
ne sera versé qu'en
février 2009

La participation 2007
payée en 2008 est de
5,62% du salaire brut
(0,76 mois)

Le smic est au 1er
juillet 2007 est à 8,44
euros de l'heure
(1280,07 euros men-
suel)

*Le gain pour les salariés
dont les salaires sont au
dessus de la grille
est plus important.*

Gain annuel brut

(salaire de la grille, sans indemnité compensatrice)

Mois	2007	2008	Différence
Janvier	1 264,47€	1 305,87€	41,40€
Février	1 264,47€	1 305,87€	41,40€
Mars ←	1 277,21€	1 350,47€	73,26€
Avril	1 277,21€	1 350,47€	73,26€
Mai ←	1 277,21€	1 374,33€	97,12€
Juin	1 277,21€	1 374,33€	97,12€
Juillet	1 305,87€	1 374,33€	68,46€
Août	1 305,87€	1 374,33€	68,46€
Septembre	1 305,87€	1 374,33€	68,46€
Octobre	1 305,87€	1 374,33€	68,46€
Novembre	1 305,87€	1 374,33€	68,46€
Décembre	1 305,87€	1 374,33€	68,46€
13e mois	1 305,87€	1 374,33€	68,46€
Prime vacances	638,61€	687,17€	48,56€
TOTAL	17 417,48€	18 368,82€	951,34€

Niveau I B

+

951,34€
brut

+ 5,46%

Mois	2007	2008	Différence
Janvier	1 283,58€	1 328,18€	44,60€
Février	1 283,58€	1 328,18€	44,60€
Mars ←	1 299,51€	1 366,40€	66,89€
Avril	1 299,51€	1 366,40€	66,89€
Mai ←	1 299,51€	1 374,33€	74,82€
Juin	1 299,51€	1 374,33€	74,82€
Juillet	1 299,51€	1 374,33€	74,82€
Août	1 299,51€	1 374,33€	74,82€
Septembre ←	1 312,25€	1 380,73€	68,48€
Octobre ←	1 328,18€	1 396,66€	68,48€
Novembre	1 328,18€	1 396,66€	68,48€
Décembre	1 328,18€	1 396,66€	68,48€
13e mois	1 328,18€	1 396,66€	68,48€
Prime vacances	649,76€	687,17€	37,41€
TOTAL	17 638,95€	18 541,02€	902,07€

Niveau II B

+

902,07€
brut

+ 5,11%

Mois	2007	2008	Différence
Janvier	1 356,84€	1 406,21€	49,37€
Février	1 356,84€	1 406,21€	49,37€
Mars ←	1 371,17€	1 434,88€	63,71€
Avril	1 371,17€	1 434,88€	63,71€
Mai	1 371,17€	1 434,88€	63,71€
Juin	1 371,17€	1 434,88€	63,71€
Juillet	1 371,17€	1 434,88€	63,71€
Août	1 371,17€	1 434,88€	63,71€
Septembre ←	1 390,28€	1 455,57€	65,29€
Octobre ←	1 406,21€	1 473,10€	66,89€
Novembre	1 406,21€	1 473,10€	66,89€
Décembre	1 406,21€	1 473,10€	66,89€
13e mois	1 406,21€	1 473,10€	66,89€
Prime vacances	685,59€	717,44€	31,86€
TOTAL	18 641,41€	19 487,11€	845,71€

Niveau IIIB

+

845,71€
brut

+ 4,54%

La participation et l'intéressement sont des revenus aléatoires.

Suite à l'accord signé en 2007 la participation repart doucement.

L'intéressement lui est à bout de souffle.

Les revenus aléatoires ont en 6 ans chutés de 3 points.

Quels seront les résultats Carrefour fin 2008 ? Bien malin celui qui est prêt à faire des paris sur l'avenir.

La CFDT ne joue qu'une carte celle de la sécurité.

Ne pas attendre monts et merveilles mais avoir la certitude de toucher un intéressement qui soit un plus au salaire.

Les salariés se sont mis en mouvement pour des résultats concrets.

L'intéressement actuel est si modique qu'il ne peut plus motiver, ni intéresser.

Un accord pour négocier

Conformément à la signature de l'accord signé par la CFDT une première réunion de négociation sur l'intéressement a eu lieu le 22 avril 2008.

Article 9.3 : Négociation d'un accord d'intéressement collectif

Les parties conviennent de se rencontrer dans le courant du premier semestre 2008 afin de renégocier les grilles applicables pour le calcul de l'intéressement sur la base d'un projet d'accord équitable pour tous les salariés bâti sur des critères : accessibles, pertinents, mesurables, motivants.

La CFDT était représenté par Serge Corfa (DSN), Sylvain Macé (DSC Carrefour), Thierry Babot (DSC Sogara), Michel Gay (DSC Continent 2001).



Pour les autres organisations syndicales seule la CGT n'était représenté que par un délégué (?).

Cette réunion était programmée pour une journée mais d'entrée de jeu la direction a proposé de finir à 13 h.



Les montants versés au titre de l'intéressement sont au plus bas depuis plusieurs années

Objectifs CFDT

Pour la CFDT avant toutes négociations d'abord exprimer le problème.

L'intéressement est-il ?

- une forme de rémunération qui "intéresse" le personnel donc sur laquelle ils peuvent peser par leur travail

- un système de rémunération qui permet à l'entreprise d'économiser les charges sociales puisque l'intéressement n'est taxé que de la CSG et la CRDS.

Pour la CFDT la réponse à cette question est la deuxième hypothèse. Les critères choisis ne permettent pas aux salariés de les influencer

L'intéressement est-il une rémunération aléatoire ?

L'entreprise et le fisc disent oui pourtant depuis 2007 une loi permet à l'entreprise de verser un supplément d'intéressement au titre de l'exercice clos.

On peut ainsi verser 20% du total des salaires bruts quand l'entreprise estime que l'intéressement est trop faible. Seule conditions il faut un intéressement.

Pour la CFDT un accord doit prévoir les modalités de versement d'un supplément

Quels sont les objectifs ?

Depuis des années l'entreprise nous parle de critères mais jamais du montant d'intéressement qu'elle projette de verser. Ainsi nous avons pas pu obtenir le montant exactes des versement 2007.

Hors l'entreprise fait ses prévisions de frais de salaire et elle provisionne le montant qu'elle va distribuer.

Pour la CFDT il faut d'abord fixer les objectifs et seulement ensuite voir par quels critères on peut les obtenir.

**Objectif CFDT
500 euros**

Quel montant d'intéressement ?

Pour la participation aux bénéfices l'entreprise vise de verser 1 mois de salaire. L'accord 2007 a été construit sur cet objectif et les critères choisis en conséquences.

A Auchan l'intéressement versé (appelé prime de progrès) est de 1537 euros soit 10 fois plus que chez Carrefour.

La CFDT vise un objectif de 10% de revenus aléatoires afin de ne pas déséquilibrer nos revenus qui doivent être prévisibles et non aléatoires. L'intéressement doit donc évoluer vers 500 euros en moyenne nationale. Nous en sommes loin !!

Semestriel

Quelles critères ?

La CFDT n'a pas d'état d'âme sur le choix des critères s'ils sont mis en place pour atteindre l'objectif fixé et qu'un supplément d'intéressement viendra ajuster le manque à gagner.

Nous voulons que soit exclu tous calcul qui soit sur des prévisions

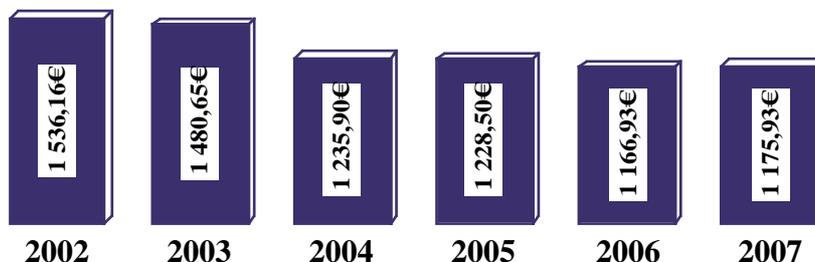
Revenus aléatoires Participation et intéressement Des montants de plus en plus faibles

Participation	Salaire brut	%	en % du salaire brut
Salaire brut 2002	16 517,81€	8,34%	1 377,58€
Salaire brut 2003	16 806,48€	7,92%	1 331,07€
Salaire brut 2004	17 070,41€	6,50%	1 109,58€
Salaire brut 2005	17 376,18€	5,95%	1 033,88€
Salaire brut 2006	17 734,46€	5,14%	911,55€
Salaire brut 2007	18 119,06€	5,62%	1 018,29€
Salaire brut 2008	18 670,94€		

Intéressement	Salaire brut	%	en % du salaire brut
Salaire brut 2002	16 517,81€	0,96%	158,57€
Salaire brut 2003	16 806,48€	0,89%	149,58€
Salaire brut 2004	17 070,41€	0,74%	126,32€
Salaire brut 2005	17 376,18€	1,12%	194,61€
Salaire brut 2006	17 734,46€	1,44%	255,38€
Salaire brut 2007	18 119,06€	0,87%	157,64€
Salaire brut 2008	18 670,94€		

Les revenus aléatoires représentent de 9 à 6% des salaires brut

Année	Participation	Intéressement	Total
2002	8,34% 1 377,58€	0,96% 158,57€	9,30% 1 536,16€
2003	7,92% 1 331,07€	0,89% 149,58€	8,81% 1 480,65€
2004	6,50% 1 109,58€	0,74% 126,32€	7,24% 1 235,90€
2005	5,95% 1 033,88€	1,12% 194,61€	7,07% 1 228,50€
2006	5,14% 911,55€	1,44% 255,38€	6,58% 1 166,93€
2007	5,62% 1 018,29€	0,87% 157,64€	6,49% 1 175,93€



Méthodologie: Exemple sur un salarié au niveau II (Caissière) rémunéré à la grille de salaire Carrefour

Il s'agit de moyenne. L'intéressement étant pour la part magasin différent dans chaque magasin. En 2006 et 2007 l'intéressement a été calculé par semestre 1er semestre payé en août, 2ème semestre payé en février de l'année suivante.

Nous voulons un intéressement versé semestriellement.

Nous ne voulons pas d'intéressement liés à des critères personnel ou subjectifs et sociaux (absentéisme, frais de personnel.)

Nous voulons que dans le cas de travaux important la part magasin soit neutralisé. En échange, comme pour ce qui se pratique pour les sièges, la part national sera triplée.

Egal pour tous

Quel mode de paiement

L'intéressement récompense les efforts de chacun à atteindre collectivement un objectif.

La CFDT est favorable à une somme égale pour tous proportionnée au temps de travail de chacun.

Propositions de la direction

La direction a présenté aux délégations les critères qu'elles souhaitent pour calculer l'intéressement.

- 1) CA HT/ EBITDA national
- 2) CA HT magasin
- 2) CA encartés magasin
- 3) Frais de personnel magasin
- 4) Présentéisme magasin
- 6) Démarque magasin

Les ratios ne seraient pas un pourcentage du salaire brut mais une somme fixe égale pour tous.

La direction précise que selon ces grilles le maximum atteint permettrait d'obtenir 500 euros (jamais Carrefour n'a atteint ce maximum au national) et qu'elle vise un objectif de 250 euros.

L'accord doit être signé avant le 1er juillet pour être valable.

Il n'y aura pas en 2008 d'intéressement semestriel car l'accord devait être signé avant fin mars et la direction n'a pas voulu négocier.

La direction a présenté une ébauche de grille un rapide calcul de la CFDT fait que pour avoir 250 euros il faudrait être à 100% de réalisation sur tous les critères.

Analyse CFDT

Présentéisme

Pour la CFDT il est hors de question de créer un critère sur le présentéisme c'est à dire l'absentéisme.

Ce système qui consiste à punir collectivement des salariés pour l'absence d'autres salariés est scandaleux dans son principe.

Avant 1999 il existait une prime de présence, contre laquelle s'était déjà prononcée la CFDT. Cette prime était individuelle et ne sanctionnait que les personnes absentes. Un salarié jamais absent bénéficiait d'une semaine de congé par semestre supplémentaire ou d'une prime.

Ce système a été abandonné par

l'entreprise car jugé inefficace.

Aujourd'hui la direction veut monter les salariés les uns contre les autres. Quand votre collègue sera malade ou absent vous perdrez votre prime. Donc haro sur les malades, les femmes, les vieux !!

Il est plus facile de faire faire la police par les salariés eux mêmes que de chercher les vrais raisons de l'absentéisme.

Ne pas monter les salariés les uns contre les autres

Frais de salaire

En bref moins il ya de frais de salaire plus il y a d'intéressement (donc plus de frais de salaire).

Donc si vous voulez de l'intéressement c'est facile demander à votre directeur de ne pas embaucher et faites le travail pour deux.

Mais pas d'espoir vous n'aurez pas

Qu'on nous explique !

Mr Guy Yraeta directeur général des hypermarchés en 2007 a vu son bonus progresser de 14,51%.

Dans le même temps le "bonus" des salariés des hypermarchés, soit l'intéressement, a diminué de 38%

L'intéressement est calculé sur la réalisation des prévisions de chiffre d'affaire et la productivité.

Où est la logique économique, quand le bonus du patron augmente alors que celui des salariés diminue ??

La CFDT n'est pas optimiste !

La direction veut imposer un critère anti-social en prenant un compte le taux d'absentéisme du magasin.

Les critères seraient sur des prévisions

La situation économique n'est pas porteuse d'évolution positive en 2008

un intéressement équivalent à un mois de salaire.

Au final la direction propose de ne pas retenir ce critère !!!

Chiffre d'affaire encarté

Ce critère existe déjà chez Champion et leur a valu cette année une prime de 400 euros.

Intéressant sauf qu'entre le nombre de client possesseur de la carte chez Carrefour et chez Champion il y a une grande marge.

Chez Carrefour le nombre de clients possédant la carte pass est à 73%. L'objectif 2008 serait à 76%.

Ne sommes nous pas à saturation ? Améliorer ce chiffre sera difficile

surtout si l'entreprise ne se donne pas les moyens.

Pour améliorer les ratios cartes il faut assigner exclusivement des salariés à son placement et donner aux clients des avantages conséquents.

La fin des marges arrières annoncées ne va pas faciliter ce ratio .

Démarque

Les salariés de Continent ont bien connu ce critère, ils en sont revenus.

Ca promet !

Chiffre d'affaire

Il s'agit de faire un rapport entre le chiffre d'affaire prévisible et celui qui a été réalisé.

Puis de croiser ce critère avec l'EBIDTA (*Contribution commerciale – Coûts de distribution + Charges et produits exceptionnels – Amortissements*) pour trouver le montant de l'intéressement.

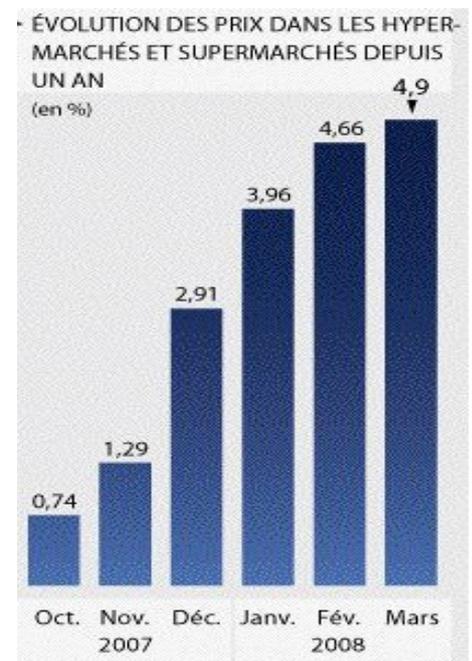
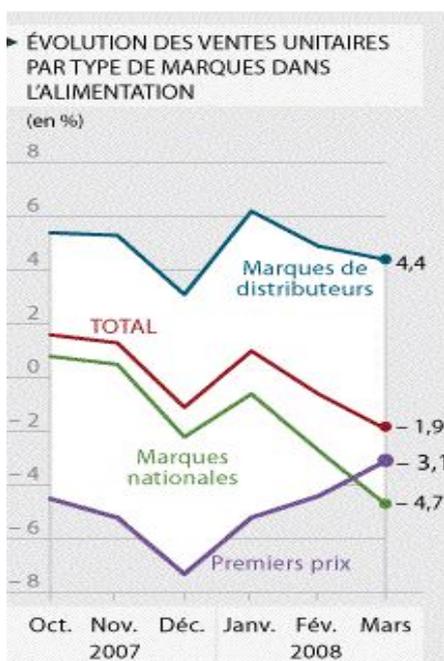
En 2008 on a vu ce qu'il en était des prévisions.

En 2008 on peut être inquiet car la forte inflation des prix que nous constatons depuis quelques mois particulièrement dans la grande distribution met à mal l'envie de consommer des clients.

Comment Carrefour peut espérer voir progresser le chiffre d'affaire dans une situation plus difficile qu'en 2007. Année où le chiffre d'affaire TTC a magasin comparable a progressé de 1,2% avec le carburant et les taxes !!!!!

Conclusion

Pour la CFDT on aurait pu tout aussi bien prendre comme critère la progression des parts de marché puisque selon l'entreprise nous continuons à gagner des parts de marché sur nos concurrents.



Nous aurions pu aussi prendre la progression du nombre de clients, l'amélioration de la notation sociale de l'entreprise bref se ne sont pas les critères qui manquent.

Pour la CFDT hormis le critère de présentéisme tout est possible. Il suffit que l'entreprise trouve les bons ratios pour donner de l'argent aux salariés.

En précisant dans l'accord l'assurance de distribuer un supplément d'intéressement la direction démontrerait sa volonté de verser aux salariés un véritable intéressement.

A la fin de cette réunion écourtée par la délégation CFDT est très pessimiste sur les chances d'aboutir à un accord.

L'avis des organisations syndicales

A part la CFDT et la CGC le moins qu'on puisse dire c'est que les autres organisations syndicales sont resté très en retrait.

FO et CGC se sont montrés peu enthousiastes sur l'intéressement en somme fixe pour tous.

Prochaine et dernière réunion le 7 mai 2008.

Dernière minute

Loi sur l'intéressement

"Les salaires en France sont trop bas, les charges sont trop hautes. On ne peut pas se livrer à une hausse généralisée des salaires pour une raison assez simple c'est qu'il ne faut pas tuer la compétitivité des entreprises."

Mais quand on voit des entreprises qui font des milliards d'euros de profit et où le mot négociations salariales est banni, je comprends que les gens ne soient pas contents et ce n'est pas acceptable."

Le président de la République a annoncé que, pour remédier à cette insuffisance de pouvoir d'achat, le

Premier ministre déposera un texte dans les 15 jours sur l'intéressement. "Il y a des entreprises qui font des profits et c'est tant mieux, des profits souvent considérables et c'est tant mieux", a affirmé M. Sarkozy, "il faut que chaque salarié puisse en profiter".

"Les entreprises de moins de 50 salariés ne sont pas obligées en France de faire la participation ou l'intéressement, désormais une entreprise qui distribuera une partie de ses bénéfices à ses salariés paiera moins d'impôts sur les bénéfices", a-t-il poursuivi. "Il faut qu'un tiers des profits aille aux salariés, un tiers à l'investissement, un tiers aux actionnaires", a ajouté le chef de l'Etat.

Plus chères qu'ailleurs

Dans ces conditions, les Français se plaignent de la hausse des prix. "les prix ont davantage augmenté

en France" que dans la plupart des autres pays d'Europe. "Ce n'est pas normal", a-t-il lancé avec force,

Les prix ont augmenté "pas seulement à cause de la hausse des matières premières" mais "parce qu'il n'y a pas assez de concurrence", a ajouté M. Sarkozy.

Le secrétaire d'Etat à l'Industrie Luc Chatel et la ministre de l'Economie Christine Lagarde "présenteront au mois de juin un texte qui va permettre de répondre aux négociations entre les fournisseurs et les grandes surfaces", a annoncé le président Sarkozy.

"Le problème de la France, c'est qu'on ne travaille pas assez et par conséquent on n'a pas assez de croissance et pas assez de pouvoir d'achat", a-t-il poursuivi.

Ah bon, voir page 13 !!!

Proposer aux clients de faire plaisir à leurs collaborateurs Bravo !

Mais il serait bien de commencer par les collaborateurs Carrefour.

Ils auraient aimé avoir une amélioration de leur remise sur achat pour 2008.

Carrefour La qualité pour tous

à **DECOURVIR**

Fête des pères
Fête des mères

avec les Bons d'achat Carrefour

Pour faire plaisir à vos collaborateurs en toute simplicité, n'hésitez plus : Faites le choix des bons d'achat Carrefour !

C'est la certitude de ne pas se tromper en donnant la possibilité à vos collaborateurs de choisir les cadeaux qui leur font envie.

Bon d'achat 45€
Offert par votre Comité d'Entreprise
Utilisable sur tout le magasin sauf produits alimentaires et carburant.
N° : 90001136705/007-0 Expire le 31/12/2008

Bon d'achat Culture 30€
Offert par votre Comité d'Entreprise
Utilisable sur tous les rayons culture et loisir.
N° : 90001136705/007-0 Expire le 31/12/2008

4%

de **remise exceptionnelle**, pour votre première commande sans minimum de montant

INTERESSEMENT

Bilan de l'intéressement

Accords Carrefour

1987-1988-1989
1990-1991-1992
1993-1994-1995
1996-1997-1998
1999-2000-2001

+ Continent

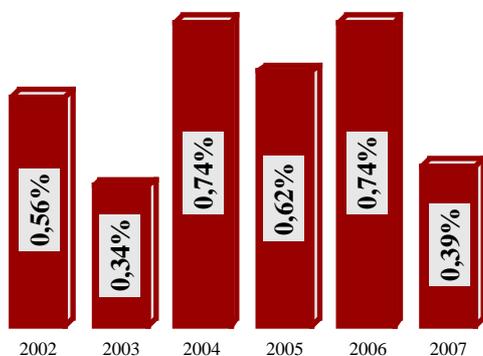
2002-2003-2004

+ Continent 2001

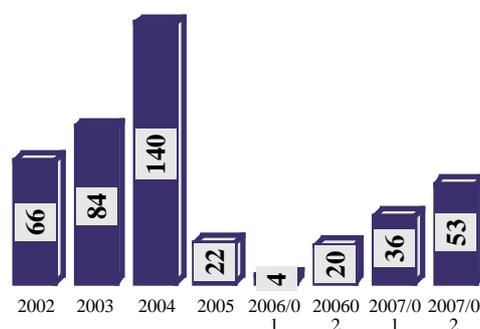
2005-2006-2007

Année	Part magasin	Part national	Total	Montant total annuel	Année	Nb magasin sans intéressement	Nb salariés
2002	0,56%	0,40%	0,96%	12950000	2002	66	
2003	0,34%	0,55%	0,89%	11512000	2003	84	
2004	0,74%	0,00%	0,74%	946000	2004	140	
2005	0,62%	0,50%	1,12%	14803000	2005	22	
2006	0,74%	0,70%	1,44%	21317000	2006/01	4	
2007	0,39%	0,48%	0,87%	1300000	2006/02	20	
					2007/01	36	
					2007/02	53	

Part local

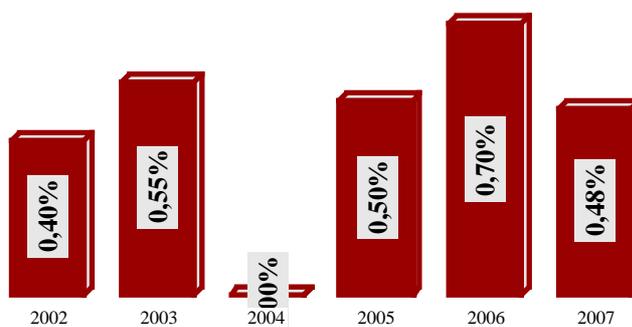


Magasin n'ayant pas eu d'intéressement local



Intéressement local	
2002	0,96%
2003	0,89%
2004	0,74%
2005	1,12%
2006/01	1,72%
2006/02	1,16%
2007/01	0,76%
2007/02	0,97%

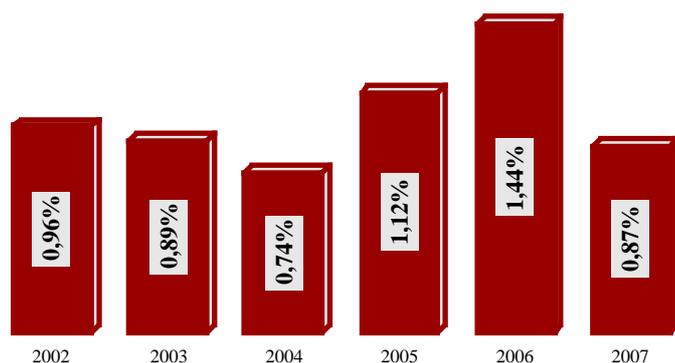
Part national



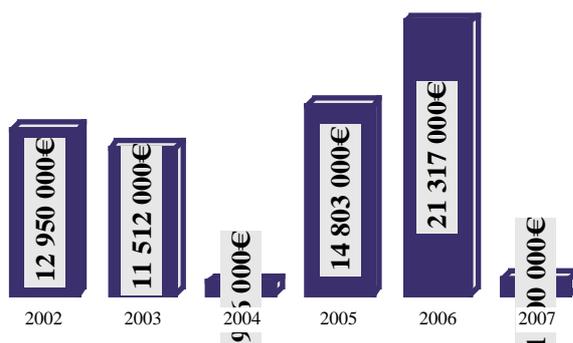
en % du salaire brut de l'année concerné

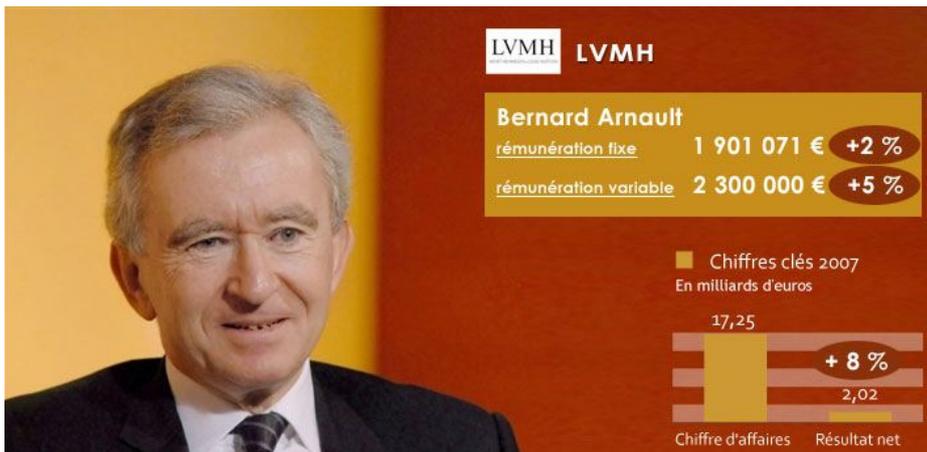
Intéressement national	
2002	0,40%
2003	0,55%
2004	0,00%
2005	0,50%
2006/01	0,80%
2006/02	0,60%
2007/01	0,35%
2007/02	0,60%

Total en moyenne par salarié



Montant de l'intéressement





Les PDG de l'Hexagone sont les patrons les mieux payés d'Europe.

En 2007, 77% des grands patrons d'entreprises françaises ont vu leur rémunération augmenter fortement.

C'est ce qui ressort d'une étude de Hay Group.

L'augmentation importante des salaires des grands patrons en 2007 revient essentiellement à l'envolée des bonus et à la valorisation des stock-options.

Selon l'étude, les stock-options ont augmenté de 48% pour 58% des 135 entreprises étudiées. Par ailleurs, un tiers des entreprises distribue ces actions quelle que soit la performance du dirigeant, et de plus en plus de PDG bénéficient d'un «parachute doré» qu'ils peuvent toucher en cas de départ : en 2007, ils n'étaient plus que 39% à ne pas en avoir contre 60% en 2006.

En 2007, par le jeu des bonus, les patrons du CAC 40 ont gagné en moyenne 2,3 millions d'euros chacun (150 fois le Smic) soit une hausse de 4,3% sur un an.

Mais l'opacité sur les stock-options amène à relativiser ce constat. L'information dévoilée par les émetteurs ne permet de comparer que les salaires en cash, alors que les rémunérations en titres (stock-options et actions gratuites, avec ou sans conditions de performance) constituent une part importante et sans doute croissante des revenus des patrons.

Lire dans les Echos l'analyse complète

Lagardère et Breton chez Carrefour ?

Le 12 mai, lors du conseil de surveillance de Carrefour, Blue Capital pourrait réclamer non pas un, mais deux sièges en sus de ceux déjà occupés par Sébastien

Bazin et Nicolas Bazire.

Arnaud Lagardère et Thierry Breton seraient les deux candidats pour ce conseil, qui repasserait de 9 à 11 membres.

Les ponts semblent définitivement rompus entre Robert Halley, cofondateur de l'enseigne Promodès fusionnée avec Carrefour en 1999, et Blue Capital

Blue Capital peut-il obtenir rapidement un nouveau représentant -et a fortiori un second- sans convoquer une assemblée générale extraordinaire? C'est le débat juridique actuel. Pour Robert Halley, les bonnes règles de gouvernance n'ont pas été respectées. Après tout, dans un courrier daté du 23 mars 2007, Blue Capital s'engageait -sans condition- à limiter sa participation au conseil de surveillance à deux membres.

De source proche du dossier, on juge toutefois cette information "peu fiable".

Pour aller encore plus loin Aujourd'hui, j'adhère !



Adhérer à la CFDT, c'est :

- AVOIR LA PAROLE, PARTICIPER ET AGIR !
- ÊTRE INFORMÉ, CONSEILLÉ, DÉFENDU !
- PRIVILÉGIER LE DIALOGUE, LA NÉGOCIATION, LE RÉSULTAT !
- LUTTER POUR L'EMPLOI, LE POUVOIR D'ACHAT ET DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL !

Nom, Prénom

Adresse

Téléphone

Email

Établissement

Secteur d'Activité

Je souhaite avoir des informations sur la CFDT

Je souhaite adhérer à la CFDT

Coupon à retourner à : (Contact local)

Pour aller encore plus loin Aujourd'hui, j'adhère !



Adhérer à la CFDT, c'est :

- AVOIR LA PAROLE, PARTICIPER ET AGIR !
- ÊTRE INFORMÉ, CONSEILLÉ, DÉFENDU !
- PRIVILÉGIER LE DIALOGUE, LA NÉGOCIATION, LE RÉSULTAT !
- LUTTER POUR L'EMPLOI, LE POUVOIR D'ACHAT ET DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL !

Nom, Prénom

Adresse

Téléphone

Email

Établissement

Secteur d'Activité

Je souhaite avoir des informations sur la CFDT

Je souhaite adhérer à la CFDT

Coupon à retourner à : (Contact local)

La gazette des délégués
CFDT Carrefour

L'Hyper !